

SCI 12 RUE RIVARES
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue Rivares
64000 PAU
RCS PAU 852 697 960

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente et un décembre, à neuf heures trente, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale mixte sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Madame Caroline GOULAY,
Titulaire de 99 parts en pleine propriété,
Ci..... 99 parts

Monsieur Théotime LENOIR,
Titulaire de 1 part en pleine propriété,
Ci..... 1 part

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social soit 100 % du capital. L'assemblée générale peut donc valablement délibérer.

Madame Caroline GOULAY préside la séance en qualité de gérante associée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérante, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Dissolution anticipée de la société au 31 décembre 2023,
- Nomination du liquidateur
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de commerce.

Le siège de la liquidation est fixé à PAU (64000) – 12 rue Rivares.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation Madame Caroline GOULAY demeurant à PAU (64000) – 48 rue Emile Guichenné.

L'assemblée générale met fin aux fonctions de la gérance à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par la gérante.



La gérante